

LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

RECENSEMENT DE LA POPULATION CETTE ANNÉE ■ Cette année, la commune de la



Croisille-sur-Briance réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier.

Comment ça se passe ?

Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, Jennifer Messina ou Edith Noble, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le

précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés et aussi plus responsables pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur. Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 23 janvier ? Contactez la commune au 05.55.71.70.55. Pourquoi êtes-vous recensés ? Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements. « Un recensement exhaustif de la population a des implications directes et importantes pour la dotation générale de fonctionnement versée par l'état à notre commune. Vos réponses aux questionnaires sont donc essentielles. Merci de votre participation », insiste le maire. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements. *Pour toute information, veuillez contacter la mairie de la Croisille-sur-Briance au 05.55.71.70.55. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.*

PEYRAT-LE-CHÂTEAU

AU CINÉMA ■

« L'inclusion à l'école »



PROJECTION. *L'inclusion à l'école, entre la marge et la norme*, invite à de multiples réflexions.

Le film *L'inclusion à l'école, entre la marge et la norme* sera projeté ce soir à 20 h.45, au cinéma de Peyrat-le-Château, en présence de son réalisateur, Florent Tillon. Depuis 2005, les écoles doivent accepter l'inscription des enfants porteurs de handicaps ou un trouble invalidant de la santé. À travers deux portraits d'enfants scolarisés dans des écoles classiques, ce reportage cherche à entendre les difficultés rencontrées, invite à de multiples réflexions et à capter les joies que le principe d'inclusion scolaire apporte à la société. ■

ain con-
salle du

ue Leno-
mune à
la salle

Mélanie
l assister
la salle

aire, Do-
municipal
vendredi
d'annon-
a mairie
loo.fr ■

liothè-
sur. Vous
anvier, à
rocturne
res, par
terrifiants.
écialité
évoir de
de vous

: Cham-
rémonie
êtes ré-

seil mu-
la com-
gne, en

AL TION

U 17/01

%

ECTION
S BIO!*

